

28 juin 2013 – n° 11

130041

SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOGES ET LA S.A. « PEPINIERE D'ENTREPRISES DE SAINT-DIE-DES-VOGES ET SA REGION » POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS

La SA « Pépinière d'entreprises de Saint-Dié-des-Vosges et sa Région » se donne pour objectif général de favoriser l'initiative créatrice d'activité et d'emploi et plus concrètement :

- d'accueillir tout porteur de projet en vue de l'informer sur la création et la reprise d'entreprises et, en fonction de ses besoins, de le mettre en relation avec tout acteur économique pouvant y répondre ;

- de lui apporter un soutien technique de qualité dans la validation de son projet et l'élaboration de son plan d'affaires ;

- de l'accompagner dans la concrétisation de son projet et de le suivre ultérieurement dans sa démarche post-crétation ;

- de lui proposer des possibilités d'hébergement (bureau et/ou ateliers en fonction des disponibilités) et des services communs à tous les résidents.

Pour y parvenir, elle s'engage à mobiliser tous les moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Afin de soutenir l'action de l'accompagnement des porteurs de projets, la Ville propose d'accorder à la SA « Pépinière d'entreprises de Saint-Dié-des-Vosges et sa Région » une aide annuelle de 30 000 € maximum, décomposée comme suit par ordre de priorité :

* *priorité 1* : 3 000 € TTC pour l'accompagnement d'une entreprise créée et hébergée,

* *priorité 2* : 1 500 € TTC pour l'accompagnement d'une entreprise créée non hébergée mais domiciliée dans la commune de Saint-Dié-des-Vosges.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- SOUTIENT l'action d'accompagnement aux porteurs de projets engagée par la SA « Pépinière d'entreprises de Saint-Dié-des-Vosges et sa Région » en lui accordant une aide annuelle de 30 000 € maximum,

- AUTORISE le Maire, ou son délégué, à signer la convention d'accompagnement des porteurs de projets avec la SA « Pépinière d'entreprises de Saint-Dié-des-Vosges et sa Région ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme

Le Maire,



Christian PIERRET

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Séance du 28 juin 2013

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 32

Procurations..... 3

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.
